

mis en ligne le 27 avril 2023

ARRETE MUNICIPAL N° 12951 DU 25 AVRIL 2023

OBJET : LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

CEREMONIE

Le 03 Mai 2023

-Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,

-Vu la demande faite par la Mairie de Larmor Plage,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe d'interdire le stationnement sur 11 emplacements devant le CMB place notre Dame,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 03 Mai 2023 de 13h30 à 16h30, le stationnement sera interdit sur 11 emplacements devant le CMB place Notre Dame, de plus la circulation sera interdite devant le parvis de l'Eglise dans le cadre du bon déroulement de la cérémonie.

ARTICLE 2 : Les panneaux de stationnement seront mis en place par la police municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,
P. Valton



LE MAIRE,

Patrice VALTON